

PUBLICITE

OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC pour la manifestation « Cavalcade » du 19 avril 2026

NOM DE LA MANIFESTATION : CAVALCADE

DATES : 19 avril 2026

LIEU MANIFESTATION : CENTRE-VILLE

LIEU FETE FORAINE : PLACE HAUTE-VIENNE

HORAIRES : de 13h00 à 18h00

PARCOURS DE LA CAVALCADE, TYPE DE VENTE SOUHAITEE :

- 10 stands de restauration sucrée et boissons sans alcool sur le parcours.
- 12 chariots de vente de ballons et d'articles de fête : 2 chariots maxi par candidature

FETE FORAINE, TYPE DE METIERS SOUHAITE :

- 1 trampoline ou bulles sur l'eau,
- 1 jeux d'adresse divers (pêche enfantine, chevaux, lancers d'anneaux, ballons, etc.),
- 1 loterie de peluches et cadeaux,
- 1 manège enfantin (catégorie 1 – manège enfantin élévateur circulaire),

CONDITIONS D'OCCUPATION :

- Raccordement électrique possible pour les manèges sur la place Haute-Vienne.
- Stands de restauration : être obligatoirement AUTONOME en eau et électricité (aucun branchement ne sera réalisé par les services techniques de la Ville de Limoges)
- Aucun véhicule ne sera admis à stationner sur la place Haute-Vienne, hormis les manèges et stands.
- Installations autorisées comme suit :
 - * Pour les stands et chariots sur le parcours : installation le dimanche 19 avril 2026 entre 10h00 à 14h00, et départ avant 19h00.
 - * Pour les métiers place Haute-Vienne : installation du samedi 18 avril 2026 à 18h00 au dimanche 19 avril 2026 à 8h00. Démontage le dimanche 19 avril 2026 avant 22h00.
- Tarifs 2026 en vigueur appliqués au titre de l'occupation commerciale du domaine public (*Délibération du 16 décembre 2025*) :
 - * métiers forains de 11 à 150m² : 0.20 €/m²
 - * ambulants se trouvant sur le parcours (< 5ml) : 11,55 €/ml /jour
- Métiers forains : attestation de bon montage à remettre aux placiers dès l'installation terminée.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : Accueil Direction des Espaces Publics au 05 55 45 63 17

POUR CANDIDATER :

Transmettre sa candidature, avec les documents suivants par courrier à « Mairie de Limoges ; Service Gestion du Domaine Public ; 1 square Jacques Chirac - 87031 LIMOGES CEDEX 1, ou par mail à : dep.accueil@limoges.fr, au plus tard le 06 mars 2026 à minuit :

Fournir un dossier complet et à jour pour les stands et chariots du parcours :

- Lettre de candidature
- Numéro SIREN
- Photos du stand
- Contrôle technique
- Assurance à jour
- Extincteur
- **Être autonome en électricité et en eau**

Pour les métiers forains :

- Formulaire de demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal pour les métiers forains, ci-joint, accompagné des documents à joindre.
- Conformément aux dispositions de *l'article 11 du décret n° 2008-1458 du 30 décembre 2008*, la demande doit comporter : les conclusions du rapport de contrôle technique et la déclaration établie par l'exploitant précisant qu'il a réalisé les actions correctives nécessaires et que son matériel est maintenu en bon état, accompagnée de l'ensemble des documents justificatifs.
- **ATTENTION** : Limitation de tonnage sur la place Haute-Vienne : la surcharge de la place devra être limitée à 0,25T /m² ou localement 1,0T /m² sur une surface n'excédant pas 4 m², et espacées de 3,00m d'une autre zone de même surcharge (1,0T /m²).

La Ville de Limoges se réserve le choix des candidatures et des emplacements